Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Peintre, veuillez visiter :
bppeintre.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Peintre

Expression et connaissance du monde

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-PAR-E5** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Français : liberté individuelle et règles de la vie commune (5 questions) **Page 3**

2. Géographie : usages et aménagements des espaces urbains (5 questions) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bppeintre.fr/assets/annales/bp-peintre/Expression et connaissance du monde/2026/BP Peintre - Expression et connaissance du monde - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Français : liberté individuelle et règles de la vie commune

La partie confronte un extrait de Du contrat social de Rousseau à un texte consacré aux règles et aux usages d'une place publique partagée. Elle évalue l'analyse et la comparaison de documents, la synthèse objective et la rédaction d'un point de vue argumenté.

Français

Question 1.1. Dans le document DT 1, identifiez le problème que le contrat social cherche à résoudre. Reformulez la solution proposée par Rousseau et expliquez le paradoxe apparent entre l'union avec les autres et la liberté individuelle.

Le contrat social cherche à résoudre le problème de la protection des personnes et des biens sans que les individus perdent leur liberté en s'associant. Rousseau propose que chacun s'unisse à tous et mette sa force en commun pour protéger chaque associé. L'union semble d'abord limiter la liberté, puisque chacun accepte des règles collectives. Mais, dans cette association, chacun est membre du tout et n'est pas soumis à la volonté arbitraire d'un autre : il obéit à une volonté commune à laquelle il appartient. La liberté individuelle peut donc se maintenir au sein de la vie collective.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La force commune protège chacun, et l'association permet à chaque individu de rester libre.

Question 1.2. Dans le document DT 2, relevez deux conditions qui permettent, selon l'auteur, de faire coexister des usages différents d'un espace partagé. Expliquez en quoi chacune contribue à la vie commune.

Deux conditions permettent la coexistence des usages. D'abord, des règles compréhensibles précisent les horaires de certaines activités ou les conditions d'utilisation d'un équipement. Elles réduisent les conflits et évitent qu'un usage empêche les autres.

Ensuite, des aménagements adaptés, comme des cheminements accessibles, des assises, de l'ombre ou des espaces de jeu, répondent aux besoins variés des habitants. L'observation des usages et l'écoute des personnes concernées permettent de corriger les choix. Ainsi, les règles organisent les pratiques et les aménagements rendent leur coexistence possible.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Des règles claires et des aménagements adaptés rendent possibles des usages variés et respectueux.

Question 1.3. Confrontez les documents DT 1 et DT 2 : indiquez la place accordée aux règles communes et expliquez comment elles peuvent préserver la liberté des individus. Complétez les colonnes du DR 1 en indiquant les idées principales de chaque document, puis formulez leur point de rencontre.

Rousseau voit dans l'association commune un moyen de protéger chaque personne et ses biens, sans supprimer la liberté individuelle. Le texte sur la place présente les règles comme un moyen d'équilibrer les usages, mais précise qu'elles ne suffisent pas seules.

Élément de comparaison	DT 1 : Rousseau	DT 2 : La place partagée	Point de rencontre
Rôle des règles communes	La force commune protège chacun.	Elles équilibrent les usages.	Elles protègent chacun.
Liberté individuelle et vie commune	Chacun reste libre en s'unissant à tous.	Des usages variés sont possibles dans le respect de chacun.	Le cadre commun rend les libertés compatibles.

Le point commun est la recherche d'une protection collective qui préserve les individus. DT 2 insiste en plus sur les aménagements adaptés et la participation des personnes concernées.

DR 1 complété : confrontation des documents

Élément de comparaison	DT 1 : Rousseau	DT 2 : La place partagée	Point de rencontre
Rôle des règles communes	Force commune protège chacun	Équilibrent les usages	Protègent chacun
Rapport entre liberté individuelle et vie commune	Libre en s'unissant à tous	Usages variés, respect mutuel	Libertés compatibles

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les deux textes associent protection collective et liberté individuelle, avec une attention particulière aux usages concrets dans DT 2.

Question 1.4. Rédigez une synthèse objective de 5 à 7 lignes présentant le point de convergence et une différence importante entre les deux documents, sans ajouter de jugement personnel.

Les deux documents montrent que la vie commune repose sur une organisation qui protège les individus.
Pour Rousseau, le contrat social unit les personnes et met la force collective au service de chacune.
Cette association doit permettre à chacun de rester libre.
Le texte sur la place décrit comment des règles peuvent équilibrer les différents usages d'un espace public.
Il souligne aussi l'importance des aménagements adaptés et de l'écoute des habitants.
Les documents diffèrent par leur échelle : Rousseau traite de l'association politique, tandis que DT 2 étudie une place publique.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les deux textes lient liberté et organisation collective, mais l'un traite de la société et l'autre d'une place publique.

Question 1.5. Rédigez un texte argumenté d'environ 20 à 25 lignes pour répondre à la question : des règles communes sont-elles nécessaires pour que chacun puisse être libre dans les lieux partagés ? Présentez clairement votre point de vue, développez au moins deux arguments et illustrez-les par des exemples tirés des documents, de vos lectures, de votre expérience ou de votre culture personnelle.

Oui, des règles communes sont nécessaires pour que chacun puisse être libre dans un lieu partagé, à condition qu'elles soient claires et justes. D'abord, elles empêchent qu'un usage exclue les autres. Sur une place, des horaires adaptés peuvent permettre aux joueurs, aux promeneurs et aux organisateurs d'événements de se côtoyer. Ensuite, les règles protègent les personnes et leurs biens. Rousseau explique que la force commune peut assurer cette protection sans supprimer la liberté. Toutefois, un règlement ne suffit pas : le document DT 2 rappelle qu'il faut aussi des équipements adaptés, comme des cheminements accessibles, des assises et des espaces de jeu. Enfin, les habitants doivent pouvoir donner leur avis, car ils connaissent leurs besoins. Des règles discutées et des aménagements bien pensés rendent donc les libertés compatibles, sans imposer un contrôle excessif.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Oui : des règles justes, des aménagements adaptés et l'écoute des habitants permettent à chacun d'exercer sa liberté.

2. Géographie : usages et aménagements des espaces urbains

Le sujet propose d'étudier trois quartiers fictifs de Valmont à partir de données sur leur population, leurs espaces publics, leurs caractéristiques et la satisfaction des habitants. Les questions portent sur la comparaison de données, les besoins d'aménagement, les intérêts des espaces publics et la justification d'une priorité d'action.

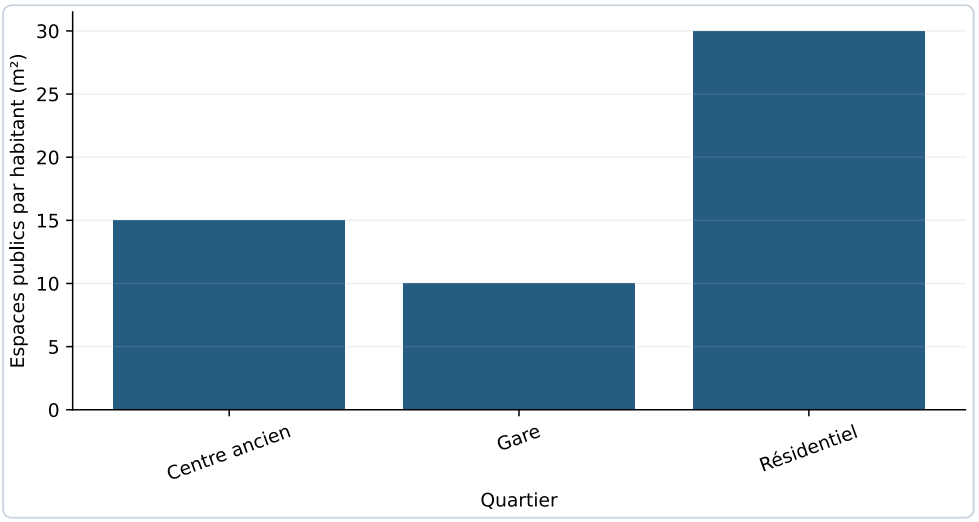
Géographie

Question 2.1. Comparez les trois quartiers à partir de leur population et de la superficie de leurs espaces publics. Identifiez le quartier qui dispose de la superficie d'espaces publics la plus faible par habitant et justifiez votre réponse à l'aide des données du DT 3.

Pour comparer équitablement les quartiers, on rapporte la superficie accessible à la population. Un hectare vaut 10 000 m².

Quartier	Population	Espaces publics	Surface par habitant
Centre ancien	8 000	12 ha	15 m²
Gare	6 000	6 ha	10 m²
Résidentiel	10 000	30 ha	30 m²

Le quartier résidentiel est le plus peuplé et possède la plus grande superficie d'espaces publics. La gare, malgré sa population la plus faible, dispose de la surface par habitant la plus réduite.



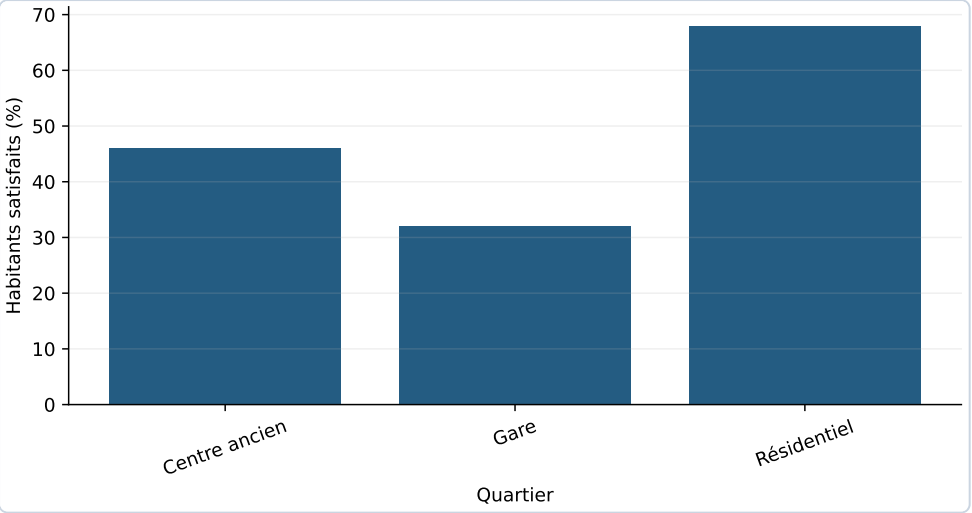
✓ RÉPONSE À RETENIR

Le quartier de la gare est le moins bien doté : 10 m² d'espace public par habitant, contre 15 m² au centre ancien et 30 m² dans le quartier résidentiel.

Question 2.2. Décrivez les différences de satisfaction entre les trois quartiers. Citez les valeurs du DT 3 et indiquez ce qu'elles permettent de comprendre sur les besoins des habitants.

La satisfaction est la plus forte dans le quartier résidentiel, où 68 % des personnes interrogées jugent les espaces publics adaptés. Elle atteint 46 % au centre ancien et seulement 32 % dans le quartier de la gare. L'écart entre le résidentiel et la gare est de 36 points, et celui entre le centre ancien et la gare de 14 points.

Ces résultats signalent des besoins moins bien satisfaits à la gare, où les déplacements sont nombreux et les activités se développent. Le taux plus élevé du quartier résidentiel peut être mis en regard des espaces verts présents et des équipements répartis sur un vaste secteur. La satisfaction décrit le ressenti des habitants, mais ne suffit pas à déterminer quel aménagement choisir.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Satisfaction : résidentiel 68 %, centre ancien 46 %, gare 32 %. Les besoins semblent particulièrement peu satisfaits dans le quartier de la gare.

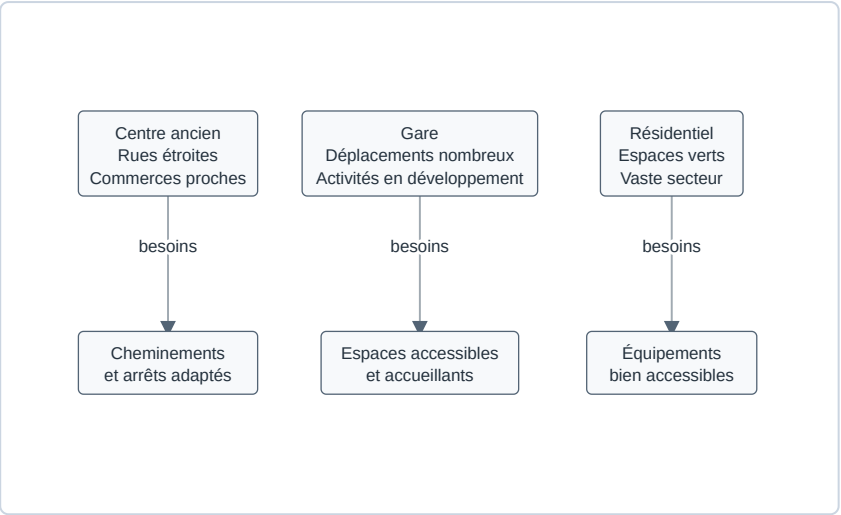
Question 2.3. À l'aide du DT 3, expliquez pourquoi les besoins d'aménagement peuvent différer entre le centre ancien, le quartier de la gare et le quartier résidentiel. Appuyez votre réponse sur au moins deux éléments précis du document.

Les quartiers n'ont ni les mêmes formes urbaines ni les mêmes usages : leurs aménagements doivent donc répondre à des besoins différents.

- **Centre ancien :** les rues étroites et la proximité des commerces et équipements invitent à privilégier des cheminements adaptés et des espaces où s'arrêter.
- **Gare :** les déplacements nombreux, les logements et les activités en développement appellent des espaces accessibles et capables d'accueillir davantage d'usagers.
- **Quartier résidentiel :** les espaces verts sont présents, mais les équipements doivent rester accessibles dans un vaste secteur.

Les caractéristiques du document justifient ainsi des réponses adaptées à chaque quartier plutôt qu'un aménagement identique partout.

Des besoins adaptés aux caractéristiques des quartiers



Les besoins découlent des caractéristiques indiquées dans le DT 3.

✓ RÉPONSE À RETENIR

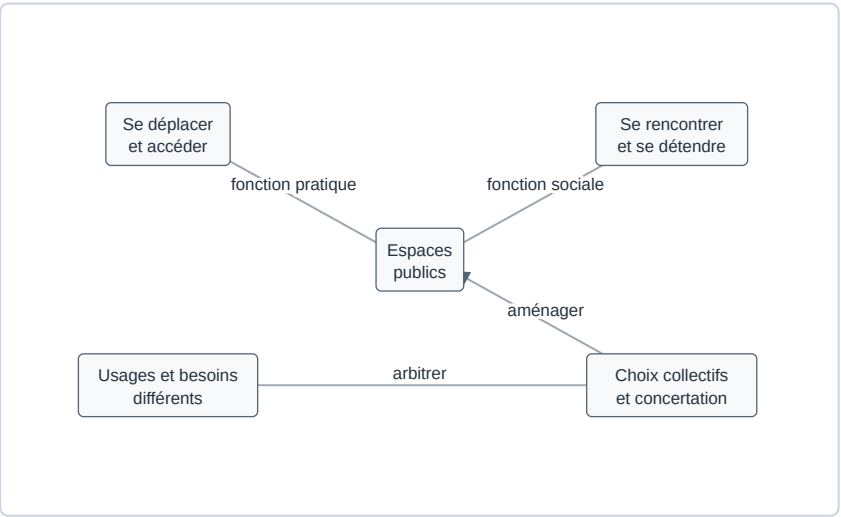
Centre ancien : cheminements adaptés aux rues étroites. Gare : espaces accessibles pour des déplacements nombreux et une croissance des activités. Résidentiel : équipements accessibles à l'échelle d'un vaste secteur.

Question 2.4. Présentez deux intérêts possibles des espaces publics pour les habitants d'une ville et expliquez pourquoi leur aménagement peut nécessiter des choix collectifs.

Les espaces publics facilitent les déplacements et l'accès aux équipements. Ils ont aussi une fonction sociale : places, parcs et aires de jeux favorisent les rencontres, les loisirs et la détente.

Leur aménagement implique des choix collectifs, car l'espace et le budget sont limités et les usages peuvent se concurrencer. Il faut arbitrer entre les besoins des différents publics, tout en veillant à l'accessibilité et à la sécurité. La concertation aide à définir des priorités et à organiser la cohabitation des usages.

Espaces publics : usages et décisions partagées



Les espaces publics répondent à plusieurs fonctions et nécessitent des arbitrages.

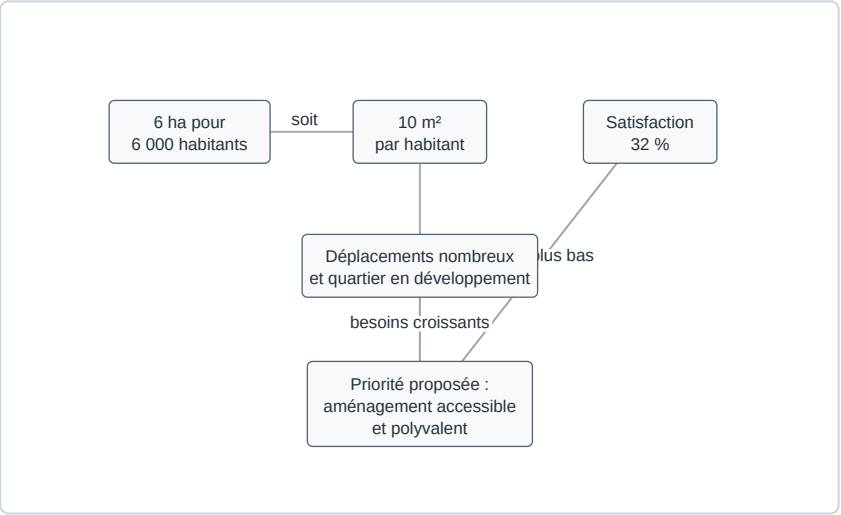
✓ RÉPONSE À RETENIR

Les espaces publics servent aux déplacements et aux rencontres. Leur aménagement nécessite des arbitrages collectifs entre usages, publics, accessibilité, sécurité et budget.

Question 2.5. La ville de Valmont ne peut financer qu'un seul aménagement en priorité. En vous appuyant sur les données du DT 3 et sur vos connaissances, proposez un quartier prioritaire et justifiez votre choix en 8 à 10 lignes. Vous pouvez proposer une autre priorité si votre argumentation est cohérente et étayée.

Je propose de donner la priorité au quartier de la gare. Il ne dispose que de 6 hectares pour 6 000 habitants, soit 10 m² par personne, la plus faible dotation. Sa satisfaction est aussi la plus basse : 32 %. Le document signale des déplacements nombreux. Les logements et les activités y sont en développement, ce qui peut accroître les besoins. Un aménagement accessible et polyvalent pourrait améliorer les déplacements et offrir un lieu de pause. Le projet devrait être défini après consultation des habitants et des usagers. Cette priorité répond aux données disponibles tout en anticipant l'évolution du quartier.

Pourquoi prioriser le quartier de la gare ?



Les données du DT 3 soutiennent le choix de priorité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Priorité proposée : quartier de la gare, qui cumule la plus faible superficie d'espaces publics par habitant et le taux de satisfaction le plus bas.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E5 du BP Peintre applicateur de revêtements, session 2026, porte le code 26-BP-PAR-E5. D'une durée de 3 heures et de coefficient 3, elle est notée sur 20 points, répartis entre français et géographie. Elle étudie la liberté et les règles dans les espaces partagés, puis les usages et aménagements de quartiers urbains, en évaluant l'analyse de documents, la comparaison de données et l'argumentation.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Chez Rousseau, le contrat social associe la protection commune à une liberté individuelle qui doit subsister.
- Des règles compréhensibles, des aménagements adaptés et la participation des habitants favorisent la coexistence des usages.
- Pour comparer les espaces publics par habitant, divisez leur superficie par la population du quartier.
- Le taux de satisfaction indique la part des personnes interrogées qui jugent les espaces publics adaptés à leurs besoins.

Points de vigilance & attentes du jury

- En français, distinguez les idées de chaque document avant de formuler leur point de convergence.
- Pour la synthèse, restez objectif et présentez une convergence ainsi qu'une différence sans jugement personnel.
- En géographie, citez précisément les données et expliquez les comparaisons, notamment la superficie par habitant.
- Respectez les longueurs demandées et rendez le DR 1 complété avec la copie ; la calculatrice n'est pas autorisée.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment déterminer quel quartier a le moins d'espaces publics par habitant ?

Pour chaque quartier, divisez la superficie des espaces publics par sa population. Comparez les résultats dans la même unité, par exemple en hectares ou en mètres carrés par habitant, puis justifiez votre conclusion avec les données du tableau.

Q : Comment réussir la confrontation des textes de Rousseau et sur la place partagée ?

Repérez la fonction des règles et le rapport entre liberté individuelle et vie commune dans chaque texte. Présentez ensuite ressemblances et différences, puis formulez le point commun sans confondre les contextes.

Q : Comment organiser les trois heures de l'épreuve ?

Les deux parties sont notées chacune sur 10 points et leur durée est indicative et égale. Prévoyez environ la moitié du temps pour le français et l'autre moitié pour la géographie, en gardant du temps pour relire et rendre le DR 1.

Q : Qu'attend le jury dans les réponses argumentées et les comparaisons ?

Les réponses doivent être rédigées, organisées et justifiées par des références précises aux documents lorsque cela est demandé. Pour les propositions personnelles, la cohérence des arguments, leur appui sur les données et le respect de la consigne sont essentiels.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bppeintre.fr/assets/annales/bp-peintre/Expression et connaissance du monde/2026/BP Peintre - Expression et connaissance du monde - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Peintre : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.